

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,**

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
VU le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU la loi n°7-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2015-893/PRES-TRANS du 19 juillet 2015 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution, organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2021-0693/PRES/GC du 06 juillet 2021 portant création et organisation de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale ;
VU le décret n°2020-0611/PRES/GC du 08 juillet 2020 portant nomination de membres du Conseil des Ordres ;
VU le décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018, portant droits de chancellerie pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Sont nommés à titre normal au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale avec agrafe Santé :**

1. Mme BERGES/ DAMOALIGA Yienihama Gloria, matricule 224383 P, née le 30 avril 1983 à Ouagadougou/ Kadiogo ;
2. Sœur KABORE Tampouré Edith, née le 19 décembre 1955 à Saria/ Lallé/ Boulkiemdé ;
3. Mme SAWADOGO/ KAMBOU Esther, née en 1966 à Diébanao/ Poni ;
4. M. SOURABIE Sibiry, matricule 49601 Z, né en 1973 à Koflandé/ Comoé ;

5. Mme TAPSOBA/ YAMEOGO Virginie, née le 29 juillet 1950 Aké-Befiat/
Agboville/ République de Côte d'Ivoire.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso et prend effet
pour compter du 12 juin 2023, date de la décoration des intéressés.

Ouagadougou, le 11 septembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE